

PLAN DE MESURES D'URGENCE

**Régie d'Assainissement des eaux du
Bassin de La Prairie (RAEBL)
5000 Boul Marie-Victorin
Sainte-Catherine, Québec
J5C 1L9
Tél : (450) 638-2163
Fax : (450) 638-6567
Site internet : www.raebl.org
Courriel : gilbert.samson@raebl.org**

Vérifié et approuvé par :


Nom	Signature
Benoit Dumont	

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1) Introduction.....	3
2) Chaîne de communication.....	5
3) Liste téléphonique par ordre de priorité.....	6
4) Liste téléphonique d'urgence.....	6
5) PMU-1 Incendie.....	7
6) PMU-2 Déversement dans les installations de la Régie.....	10
7) PMU-3 Entrée massive de matière illicite à l'affluent.....	13
8) PMU-4 Fuite de gaz.....	16
9) Plans d'évacuation et de stockage.....	19
- Plan d'ensemble.....	20
- Bâtiment A.....	21
- Bâtiment B.....	22
- Galerie centrale.....	23
- Bâtiment C.....	25
- Bâtiment D.....	29
- Bâtiment E.....	31

INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

Ce document est un outil de formation et d'aide à la prise de décision des intervenants lors d'une situation d'urgence.

Les principales situations pouvant entraîner l'utilisation du PMU à La Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie (RAEBL) sont :

- Incendie;
- Déversement dans les installations de la RAEBL;
- Entrée massive de matière illicite à l'affluent;
- Fuite de gaz.

Bien sûr, la gravité et les conséquences de ces situations d'urgence varient en fonction de la nature, du lieu et du moment de l'urgence.

POLITIQUE

Lors de toute intervention d'urgence, il est important de respecter les priorités suivantes :

- 1. protection des vies;**
- 2. protection de l'environnement;**
- 3. protection des installations.**

La protection des installations ne peut se faire au détriment des deux premières priorités. C'est pourquoi, lors d'une urgence, les intervenants doivent bien évaluer les dangers à leur santé et leur sécurité ainsi qu'à celles des autres occupants et de la population environnante. Par la suite, les mesures d'intervention à mettre en place peuvent être choisies.

PLANS DE STOCKAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES

Les plans de stockage indiquent les endroits où l'on trouve les matières dangereuses. Ils peuvent être utiles lors d'une situation d'urgence impliquant des intervenants ne connaissant pas l'usine. Les plans de stockage se trouvent en page 19 et suivante.

PLANS D'ÉVACUATION

Les plans d'évacuation indiquent les bornes incendies, les sorties d'urgence, les extincteurs, les trousseaux de premiers soins et, les douches oculaires et déluges. Ils se trouvent en pages 19 et suivantes.

DÉCOUVERTE D'UNE SITUATION D'URGENCE ET ALERTE

Un incident ayant un impact sur l'environnement peut survenir à tout endroit où l'on entrepose, utilise ou transporte des matières dangereuses à l'intérieur du périmètre de la RAEBL. Lors d'une situation d'urgence, il est important d'agir de façon à contrôler et corriger la situation dans les plus brefs délais. Le témoin avise le surintendant ou la personne de garde. Ce dernier donne l'alerte et enclenche le PMU. Le surintendant ou la personne de garde ainsi que le premier témoin d'une situation anormale comportant un risque, doivent se consulter rapidement afin de savoir s'ils connaissent **tous** les dangers reliés à la situation et s'ils peuvent la contrôler et corriger **en toute sécurité**.

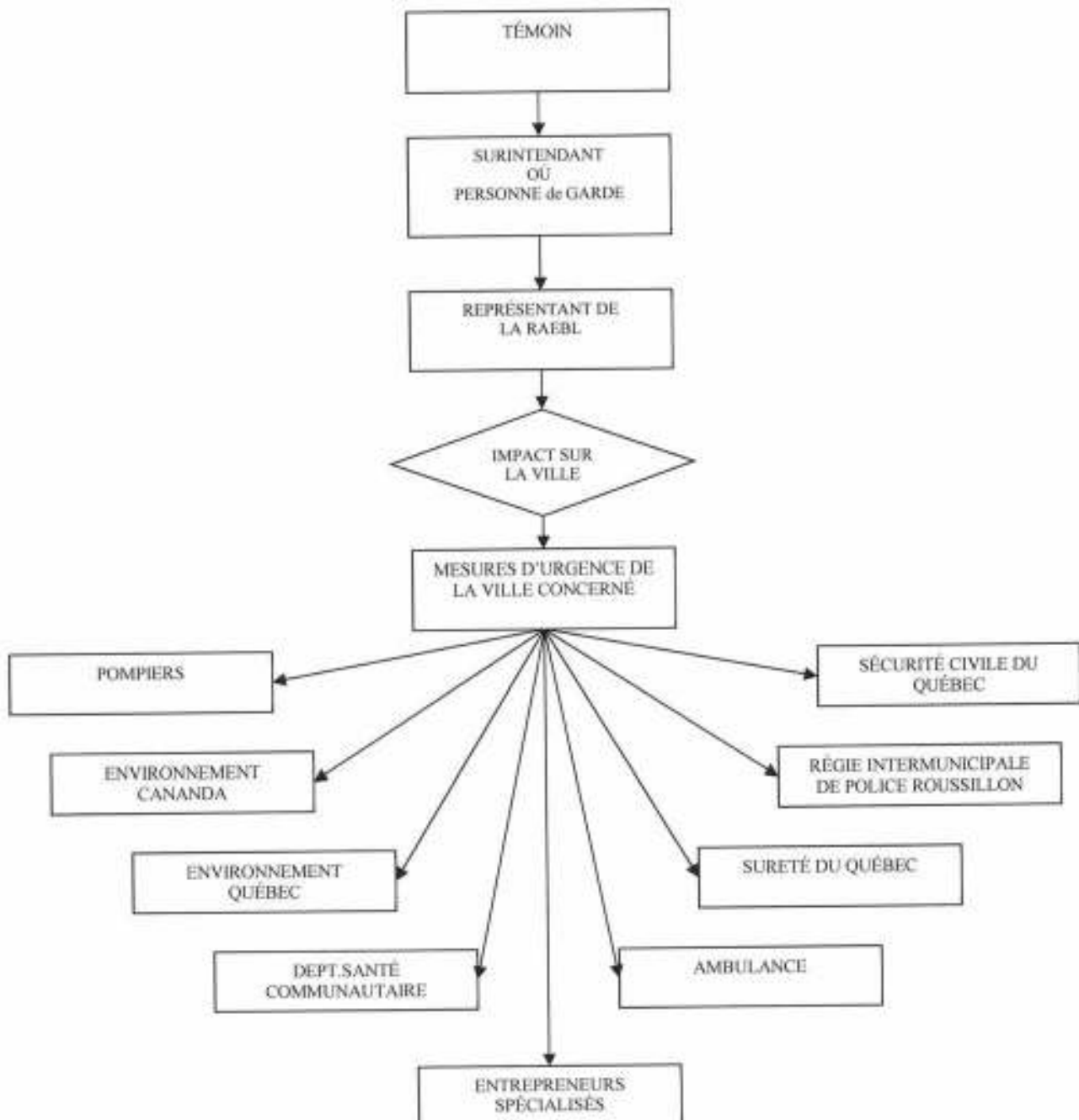
RAPPORT

Après chaque incident, accident ou exercice du PMU, un rapport est rédigé afin de documenter l'événement et d'apporter les actions correctives et/ou préventives appropriées.

NOTE IMPORTANTE

Si jamais le témoin, d'une situation d'urgence devant être rapportée, loge un appel à la personne de garde et qu'aucun retour d'appel n'est reçu, ce dernier a l'obligation de suivre la liste téléphonique d'urgence se trouvant à la page 6 du présent document et ce, jusqu'à ce qu'une personne indiquée sur cette liste soit rejointe et informée. Il est aussi à noter qu'advenant l'impossibilité de rejoindre le représentant de la RAEBL, seul le surintendant des installations ou encore le Directeur Exploitation Eaux peuvent se faire le porte-parole au nom du représentant de la RAEBL. Ces derniers ont aussi l'obligation d'intervenir à la place du représentant de la RAEBL lorsque indiqué à une procédure du présent document si ce dernier ne peut être rejoint.

CHAÎNE DE COMMUNICATION URGENCE ENVIRONNEMENTALE



LISTE TÉLÉPHONIQUE PAR ORDRE DE PRIORITÉ

Numéro de l'usine	450-638-2163
Cellulaire d'usine	514-206-3024
Cellulaire de garde	514-206-2807

Pour toute difficulté à rejoindre l'employé de garde, téléphoner dans l'ordre à :

Benoit Dumont (Surintendant)	Cellulaire	514-779-2862
Bruno Desmarais	Cellulaire	514-713-0809
Gilbert Samson	Cellulaire	514-209-6282

LISTE TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE**INCENDIES**

Incendies & Pompiers 911 ou 450-632-0590 poste 9

POLICE

Régie intermunicipale de police Roussillon 911 ou 450-638-0911

MINISTÈRES

Urgence Environnement (Québec) 1-866-694-5454
Environnement Canada 1-866-283-2333
CANUTEC (Urgence Transport / Canada) 1-888-226-8832 ou *666 sur cellulaire
Pêches & Océans (Garde côtière) 1-800-465-7735

Usine de filtration de Candiac (450) 444-6071

Usine de filtration de La Prairie (450) 444-6694

Hydro-Québec (Usine et poste La Prairie)
Pannes et bris 1-800-790-2424

SANTÉ

Hôpital Charles-Lemoyne 450-466-5000
Centre hospitalier Anna-Laberge 450-699-2425
Centre antipoison du Québec 1-800-463-5060
Info-Santé (CLSC) 811

PMU-1 : INCENDIE

Les seuls bâtiments reliés à la centrale d'alarme est le bâtiment C et le bâtiment E. Si une alarme de feu s'y déclare, la centrale d'alarme nous avertira. Dans le cas où l'incendie se déclare dans un autre bâtiment, la vigilance des employés est de mise. Il est important que tous les employés prennent connaissance des plans d'évacuation et de l'emplacement des extincteurs de chaque bâtiment. Ceux-ci se trouvent dans chaque bâtiment correspondant. Seul le local des remorques de la salle du séchoir dans le bâtiment C est munie de gicleurs.

Le témoin de l'incendie doit évaluer la situation :

Incendie mineur qui ne comporte pas de risque de propagation ou qui peut être éteint si l'intervenant réagit rapidement

1. Prendre les moyens nécessaires pour corriger la situation.
2. Aviser le surintendant ou la personne de garde.

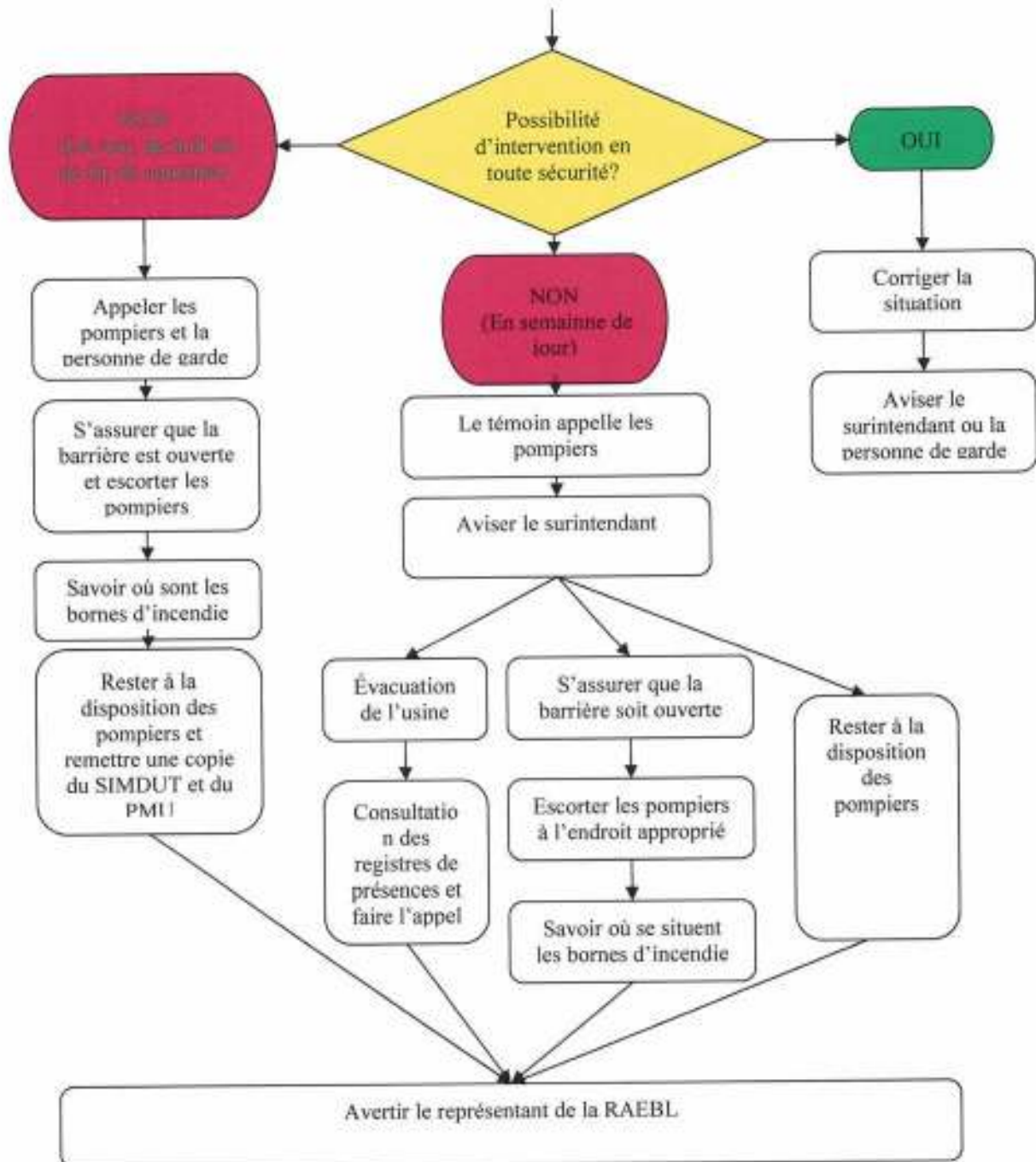
Incendie majeur se produisant la semaine sur les heures régulières de travail

1. Appeler les pompiers en précisant dans quel bâtiment a lieu l'incendie. Voir le plan du site à la page 20.
2. Aviser le surintendant. Celui-ci distribuera des tâches préétablies à une ou plusieurs personnes. Ces tâches sont notamment:
 - L'évacuation de l'usine;
 - La consultation du registre des présences disponible au bâtiment de l'administration puis faire l'appel à l'endroit établi dans le stationnement;
 - La délégation d'une personne responsable de :
 - o S'assurer que la barrière soit ouverte pour l'arrivée des services d'incendie, et ce, afin d'escorter ces derniers à l'endroit approprié;
 - o Savoir où se situent les bornes d'incendie pour faciliter le travail des pompiers à leur arrivée. Voir le plan du site à la page 20;
 - o Rester à la disposition des pompiers pour leur fournir les informations nécessaires;
 - o Mettre à leur disposition une copie du plan de mesure d'urgence.
3. Aviser le représentant de la RAEBL.

Incendie majeur se produisant de soir, de nuit ou de fin de semaine

1. Appeler les pompiers en précisant dans quel bâtiment a lieu l'incendie. Voir le plan du site à la page 20.
2. Aviser la personne de garde et lui demander d'aviser le surintendant.
3. S'assurer que la barrière soit ouverte pour l'arrivée des services d'incendie, et ce, afin de les escorter à l'endroit approprié.
4. Savoir où se situent les bornes d'incendie pour faciliter le travail des pompiers à leur arrivée. Voir le plan du site à la page 20.
5. Rester à la disposition des pompiers pour leur fournir les informations nécessaires. Mettre à leur disposition une copie du plan de mesure d'urgence.
6. Aviser le représentant de la RAEBL.

DIAGRAMME PMU-1 : INCENDIE



**PMU-2 : DÉVERSEMENT
DANS LES INSTALLATIONS DE LA RÉGIE**

Les produits qui se trouvent dans les installations de la RAEBL sont les suivants :

Produits chimiques	Produits pétroliers	Quantité maximale	Emplacement
Hypochlorite de sodium 12%		14 500 litres	Bâtiment C, salle de traitement d'odeur
Hydroxyde de sodium 50%		14 500 litres	Bâtiment C, salle de traitement d'odeur
Acide sulfurique 93%		4 800 litres	Bâtiment C, salle de traitement d'odeur
Sulfate d'aluminium ou sulfate ferrique 12%		2 X 19 500 litres	Bâtiment C, salle de déphosphotation
Sulfate d'aluminium ou sulfate ferrique 12%		100 litres	Bâtiment D, face à l'atelier
Polymère sec et liquide		21 000 kilogrammes	Bâtiment D, entrepôt et systèmes de polymère
	Charbon actif	100 kilogrammes	Bâtiment D, salle des remorques
	Diesel	25 000 litres	Bâtiment B, à l'extérieur sous terre
	Diesel	926 litres	Bâtiment B, chambre électrique/génératrice
	Diesel	4 617 litres	Bâtiment E, à l'extérieur
	Huiles et graisse	2 000 litres	Bâtiment D, salle des compresseurs

L'ensemble des regards (à l'exception des regards pluviaux) et des drains de plancher qui se trouvent sur le terrain de la RAEBL vont à l'affluent de l'usine.

Évaluation de l'importance et de la gravité du déversement
Déversement mineur

1. Utiliser le matériel qui convient au type de déversement et nettoyer de façon sécuritaire.

Déversement important, mais qui ne nécessite pas d'intervention immédiate

1. Aviser le surintendant ou la personne de garde.

2. Appeler les services appropriés au déversement pour qu'ils viennent nettoyer.
3. Si les services de nettoyage sont fermés, vérifier régulièrement que le déversement reste sans danger jusqu'à l'arrivée des services de nettoyage.

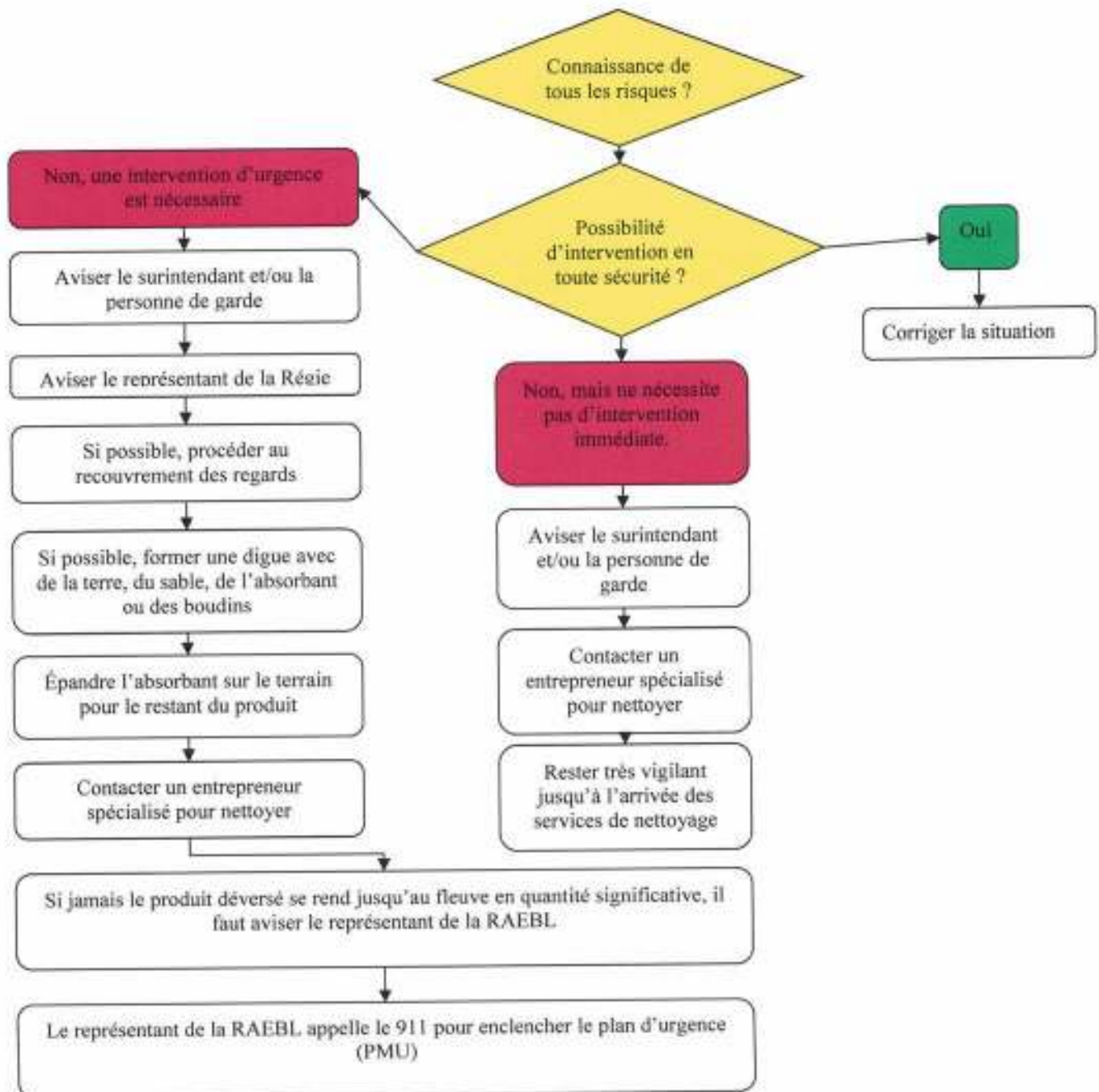
Déversement qui nécessite une intervention d'urgence

1. Avertir le surintendant ou la personne de garde.
2. Aviser le représentant de la RAEBL.
3. Si la situation le permet, procéder au recouvrement des regards pour éviter la contamination du traitement et de l'environnement et, former une digue en épandant de la terre, du sable, de l'absorbant ou des boudins appropriés.
4. Épandre l'absorbant sur l'asphalte et/ou sur le terrain pour absorber le restant du produit.
5. Si le déversement a déjà coulé dans les regards avant qu'ils soient couverts, évaluer la quantité écoulée et décider si on laisse le déversement s'écouler dans le traitement.
6. Contacter un entrepreneur spécialisé si la quantité le justifie ou si le sol est contaminé. (Dans ce cas, il faudra excaver et disposer de celui-ci conformément à la réglementation).
7. Si jamais le produit déversé se rend à l'environnement en quantité significative suite à une dérivation ou parce que tout simplement le déversement n'a pu être retenu, il faut avertir le représentant de la RAEBL. Ce dernier devra à son tour appeler le 911 pour prévenir la personne de garde au garage municipal de la ville de Ste-Catherine. Ceux-ci devront contacter :
 - Usine de filtration de Candiac
 - Usine de filtration de La Prairie
 - Urgence Environnement (Québec)
 - Environnement Canada

Les numéros pour les rejoindre se trouvent à la page 6 de ce document.

Il est important de noter que l'ensemble des fiches signalétiques de chacun des produits susceptibles d'être déversés se retrouve à l'emplacement de chacun des produits et à l'intérieur des cartables SIMDUT se trouvant dans chaque salle des bâtiments.

**DIAGRAMME PMU-2 : DÉVERSEMENT
DANS LES INSTALLATIONS DE LA RÉGIE**



PMU-3 : ENTRÉE MASSIVE DE MATIÈRE ILLICITE À L'AFFLUENT

Dans le cas d'un déversement de matière illicite (hydrocarbure, acide, solvant ou autres), l'évaluation du type et de l'ampleur de ce déversement ne peut se faire que de façon très subjective.

S'il y a détection de matière illicite

1. La personne doit quitter le bâtiment D et avise le surintendant ou la personne de garde.
2. Une fois le surintendant ou la personne de garde arrivé sur les lieux, s'assurer de la qualité de l'air dans le bâtiment D avant de le réintégrer. Un détecteur de gaz portatif est disponible au laboratoire (bâtiment A). Avant son utilisation, il est impératif de procéder (tel que requis) à un test de fiabilité (bump test) afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil.
3. Ouvrir les portes au prétraitement du bâtiment D, mais seulement les portes qui donnent directement accès à l'extérieur.
4. Prendre un échantillon à l'affluent en utilisant une bouteille de verre que vous trouverez au laboratoire.
5. Le surintendant ou le représentant de la RAEBL devra prendre une décision dépendamment de la quantité de matière illicite qui arrive à l'usine.

Si la quantité n'est pas considérée critique

(suivre ce point)

6. Il faudra surveiller le traitement, prendre d'autres échantillons si nécessaire et chercher l'origine du déversement. Soit :
 - Puits de chute Ste-Catherine ou,
 - Puits de chute Candiac ou,
 - Puits de chute Laprairie

Si la quantité arrivée à l'usine est considérée comme trop élevée

(poursuivre les points suivants)

7. Évacuer le prétraitement du bâtiment D, aviser le représentant de la RAEBL.

8. Procéder à l'arrêt des soufflantes, pompes de recirculation, pompes de brassage, centrifugeuses et pompes d'eau de service.
9. Tenter de minimiser l'impact du déversement en essayant de dériver l'arrivée vers le moins de zone possible. En effet, il est possible de relever de façon rapide, les vannes aux quatre canaux des bassins de prémélange. De ce fait, procéder à la remontée de trois vannes sur quatre ainsi qu'à la fermeture des vannes d'entrée de deux décanteurs sur trois.
10. Fermeture de l'ensemble des vannes de sortie de chacun des bassins d'aération ayant été isolée.
11. Prendre d'autres échantillons si nécessaire.
12. S'assurer en permanence de la qualité de l'air dans le bâtiment D.
13. Au moment où il n'y a plus d'arrivée de matière illicite à l'affluent de l'usine, il est important de procéder à la réalimentation des bassins d'aérations dont l'arrivée d'eau avait été coupé. Ne pas oublier de procéder à la réouverture de leurs vannes de sortie ayant été préalablement fermé. Aussitôt l'opération complétée, isoler l'entrée et la sortie des bassins ayant reçu le déversement.
14. Si jamais il y aurait eu déversement vers l'environnement soit par l'effluent ou encore par l'une des vannes de dérivation de l'usine, il faut avertir le représentant de la RAEBL. Ce dernier devra à son tour appeler le 911 pour prévenir la personne de garde au garage municipal de la ville de Ste-Catherine. Ceux-ci devront contacter :
 - Usine de filtration de Candiac
 - Usine de filtration de La Prairie
 - Urgence Environnement (Québec)
 - Environnement Canada

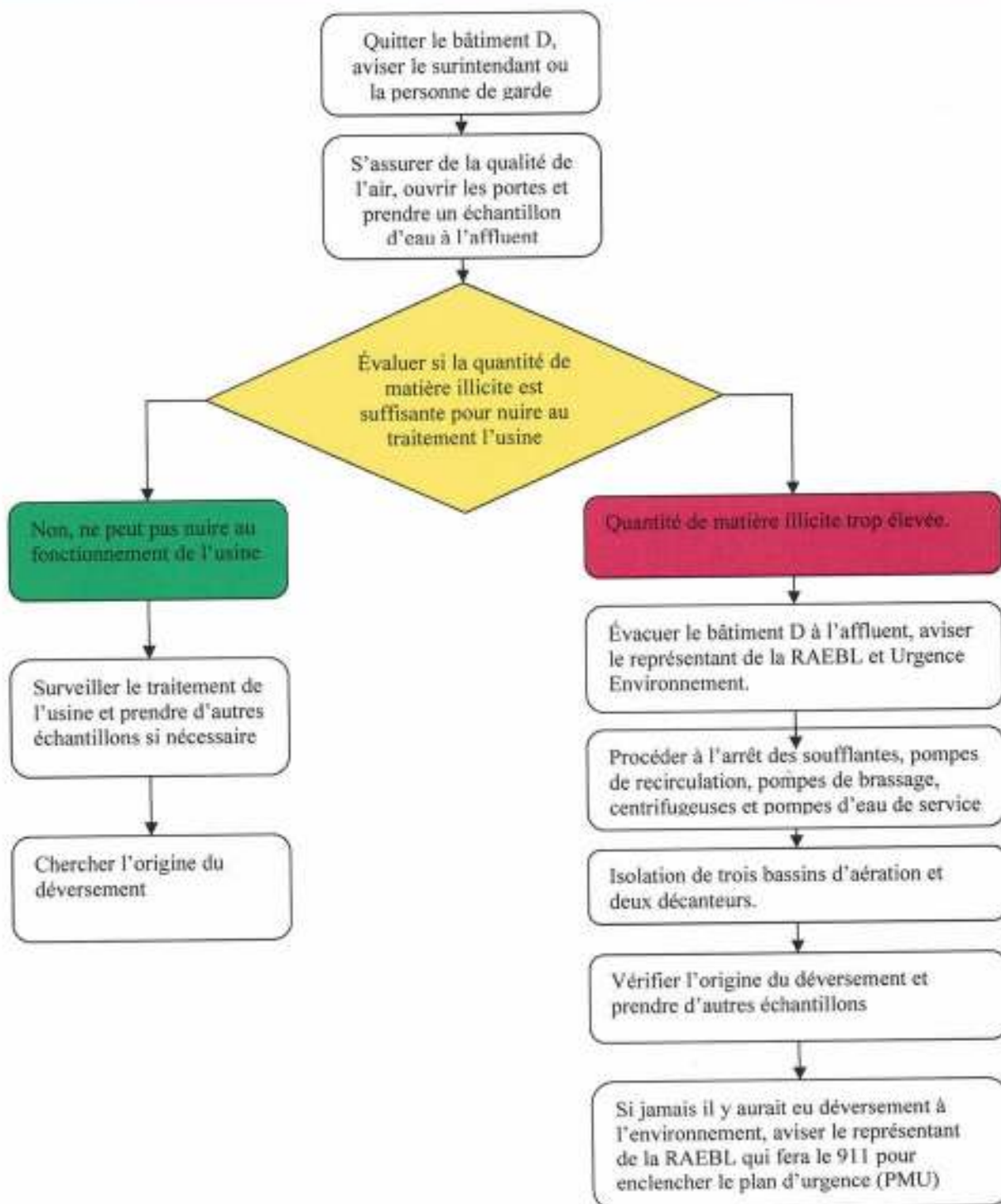
Les numéros pour les rejoindre se trouvent à la page 6 de ce document.

Il est important de noter qu'il y a possibilité de procéder à l'arrêt des pompes du puits central le temps de dériver l'affluent vers le moins de zone possible, et ce, si les conditions suivantes sont respectées :

- **Il ne doit y avoir aucun haut niveau au puits central le temps de cette manœuvre**
- **Si le débit entrant à la station est supérieur à 65000 M3/jr, il faut s'assurer qu'aucun déversement n'a lieu par le trop plein contrôlé par la vanne modulatrice de débit à l'affluent.**

Seul l'employé de garde, le surintendant ou encore le représentant de la RAEBL peut donner l'autorisation de cette manœuvre.

DIAGRAMME PMU-3 : ENTRÉE MASSIVE DE MATIÈRE ILLICITE À L'AFFLUENT



PMU-4 : FUITE DE GAZ

Les produits gaziers qui se trouvent dans les installations de la Régie sont les suivants :

Produits gaziers	Quantité maximale	Emplacement
Propane	465 litres	Bâtiment C, extérieur de la salle du séchoir
Propane	2 358 litres	Bâtiment E, extérieur du bâtiment
Propane	465 litres	Bâtiment E, dans la zone grillagée de la torchère
Biogaz (méthane)	Conduits	Bâtiment C, chaudière à la salle du séchoir et galeries
Biogaz (méthane)	Gazomètre	Bâtiment E, à venir
Biogaz (méthane)	Conduits	Bâtiment E, à venir
Oxygène	Conduits	Bâtiment C, salle des générateurs d'oxygène
Ozone	Conduits	Bâtiment C, salle d'ozonation

La présence de gaz n'est pas facile à détecter puisque plusieurs gaz sont incolores et inodores. Cependant, il est important de demeurer vigilant et de réagir rapidement au moindre signe suspect tel qu'une odeur inhabituelle, un sifflement provenant d'un réservoir, d'une soupape de sécurité ou d'un tuyau, la présence d'un brouillard ou de tout malaise physique (étourdissement).

Lors de l'intervention d'urgence, il faut connaître la densité des gaz pouvant se trouver dans les installations de la Régie. Pour les gaz plus lourds que l'air, il faut éviter d'aller dans les points bas (trou d'homme, fossé, descente d'escalier, ect) puisque plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et peuvent s'y accumuler. Tandis que les gaz plus légers seront dans le haut d'une pièce. Voici les densités des gaz que nous pouvons retrouver dans les installations de la RAEBL :

Gaz	Densité p/r à l'air
Méthane	0.55
Oxygène	1.11
Ozone	1.67
Propane	1.53

Si un incendie devait se déclarer, à la suite d'une fuite de gaz, seuls les pompiers sont autorisés à intervenir.

La tuyauterie, qui achemine le gaz, est identifiée par des collants de son point de départ à l'équipement qui l'utilise. Voici les endroits propices que nous pouvons retrouver des fuites pour chacun des gaz :

- **Propane :**
 - Le réservoir qui est à l'extérieur du Bâtiment C alimentant la chaudière de la salle des séchoirs;
 - Le réservoir qui est à l'extérieur du Bâtiment E alimentant la chaudière du système de biométhanisation;
 - Le réservoir qui est à l'extérieur dans l'enceinte clôturée alimentant la torchère.
- **Oxygène :**
 - Les générateurs d'oxygène qui se trouve dans le Bâtiment C alimentant le système d'ozonation dans la salle attenante.
- **Ozone :**
 - Le système d'ozonation qui se trouve dans le Bâtiment C produit de l'ozone à partir de l'oxygène;
 - L'ozone qui est produit est injecté dans le bassin de contact de l'émissaire qui se rend au puits central. L'injection se fait dans le sous-sol du Bâtiment C;
 - L'ozone en excès dans le bassin de contact est enlevé par le destructeur d'ozone.
- **Méthane :**
 - Le biogaz (méthane) est produit par les digesteurs au Bâtiment E;
 - Il est acheminé au gazomètre à l'extérieur;
 - Le surplus est acheminé à la torchère à l'extérieur près du Bâtiment E;
 - Le biogaz en dernier recours peut être évacué par le toit des digesteurs

FUITE DE GAZ À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

1. Avertir le surintendant ou la personne de garde;
2. Appeler les pompiers;
3. S'il y a des véhicules en marche à proximité, faire arrêter les moteurs;
4. Éloigner toute source d'ignition;
5. Procéder à l'évacuation générale de l'usine pour le point de rassemblement en contournant le périmètre de sécurité;

6. Aviser le représentant de la RAEBL.

FUITE DE GAZ À L'INTÉRIEUR DE L'USINE

1. Avertir le surintendant ou la personne de garde;
2. Appeler les pompiers;
3. Procéder à l'évacuation générale de l'usine pour le point de rassemblement en contournant le périmètre de sécurité;
4. Fermer les vannes des réservoirs si possible (propane et biogaz);
5. Éliminer toute source d'ignition et arrêter les équipements électriques du secteur;
6. Ventiler le secteur si possible;
7. Ne réintégrer les lieux que si la concentration de gaz explosifs est revenue à un niveau acceptable;
8. Aviser le représentant de la RAEBL.

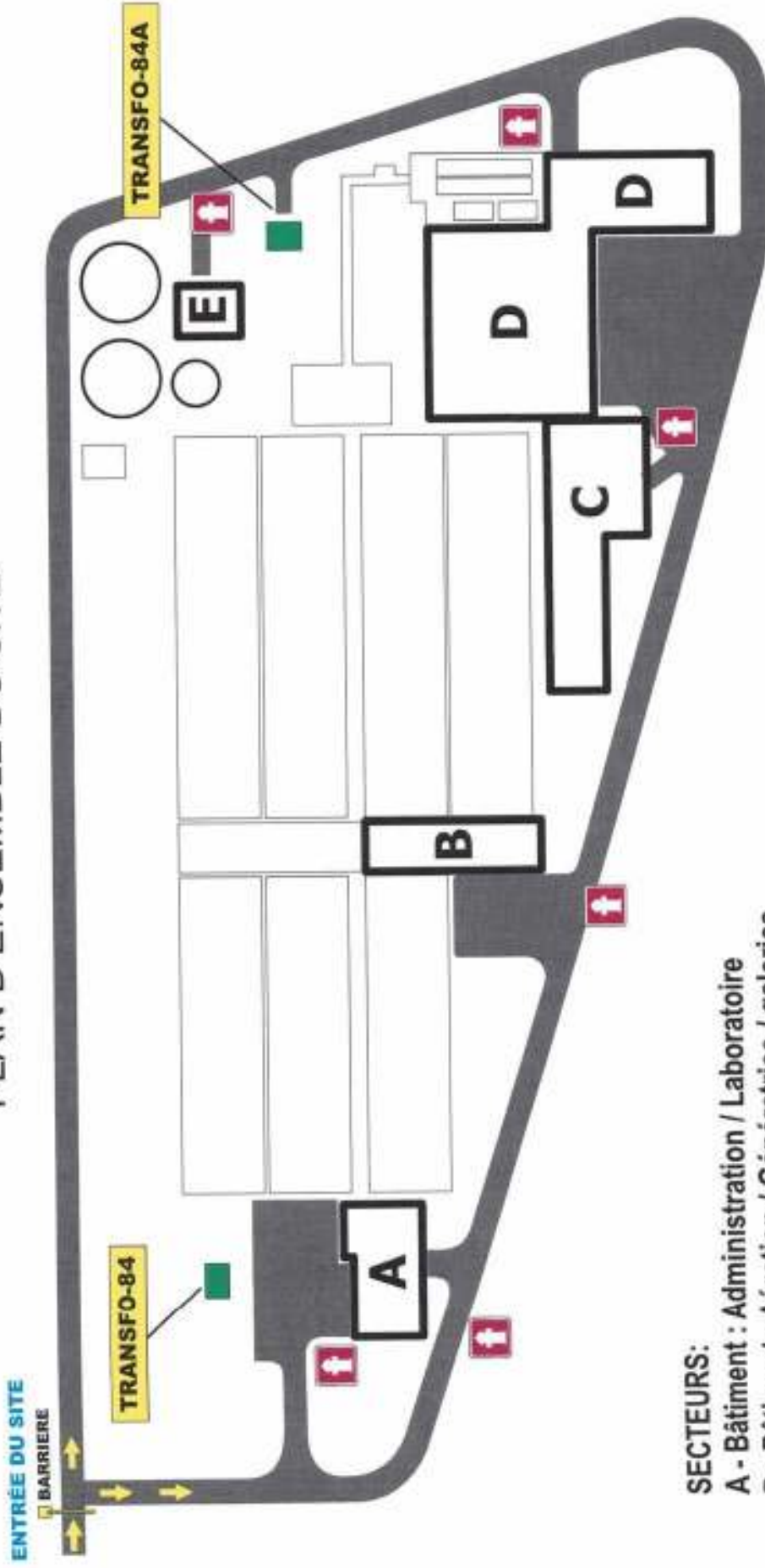
PLANS D'ÉVACUATION ET DE STOCKAGE

RÉGIE DES EAUX DU BASSIN LAPRAIRIE

5000 BOUL. MARIE-VICTORIN, VILLE STE-CATHERINE, J5C-1L9

PLAN DE MESURES D'URGENCE

PLAN D'ENSEMBLE DU SITE



SECTEURS:

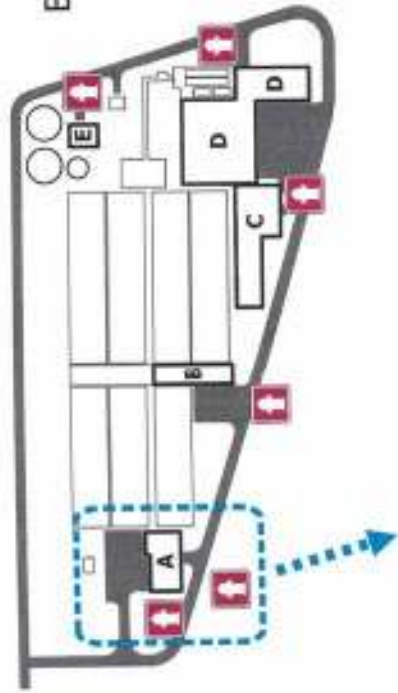
- A - Bâtiment : Administration / Laboratoire
- B - Bâtiment : Aération / Génératrice / galeries
- C - Bâtiment : Séchoir / Traitement des odeurs / Ozonation / Déphosphatation
- D - Bâtiment : Station de pompage / pré-traitement / Flottation / Déshydratation
- E - Bâtiment : Biométhanisation / Torchère

450-638-2163

PLAN DE MESURES D'URGENCE

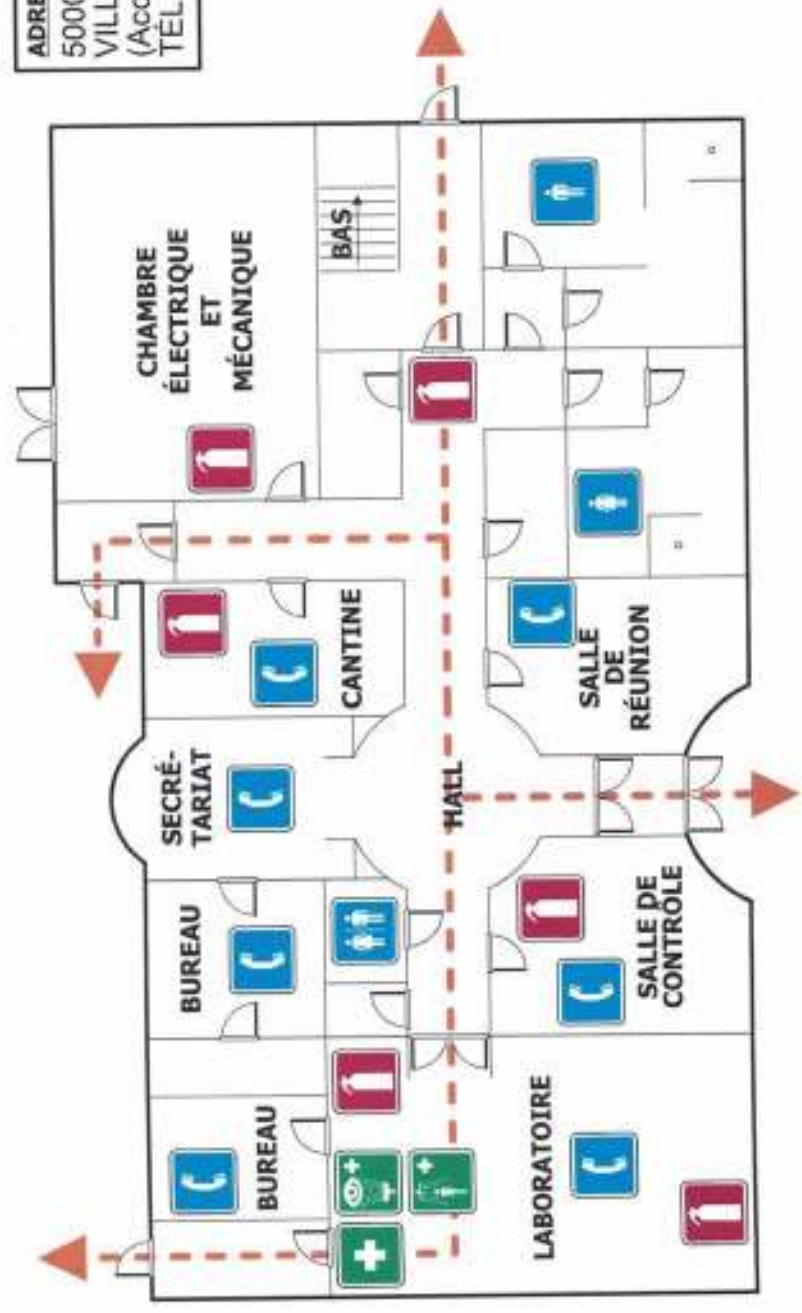
BÂTIMENT -A- BÂTIMENT ADMINISTRATIF

SITE DE L'USINE



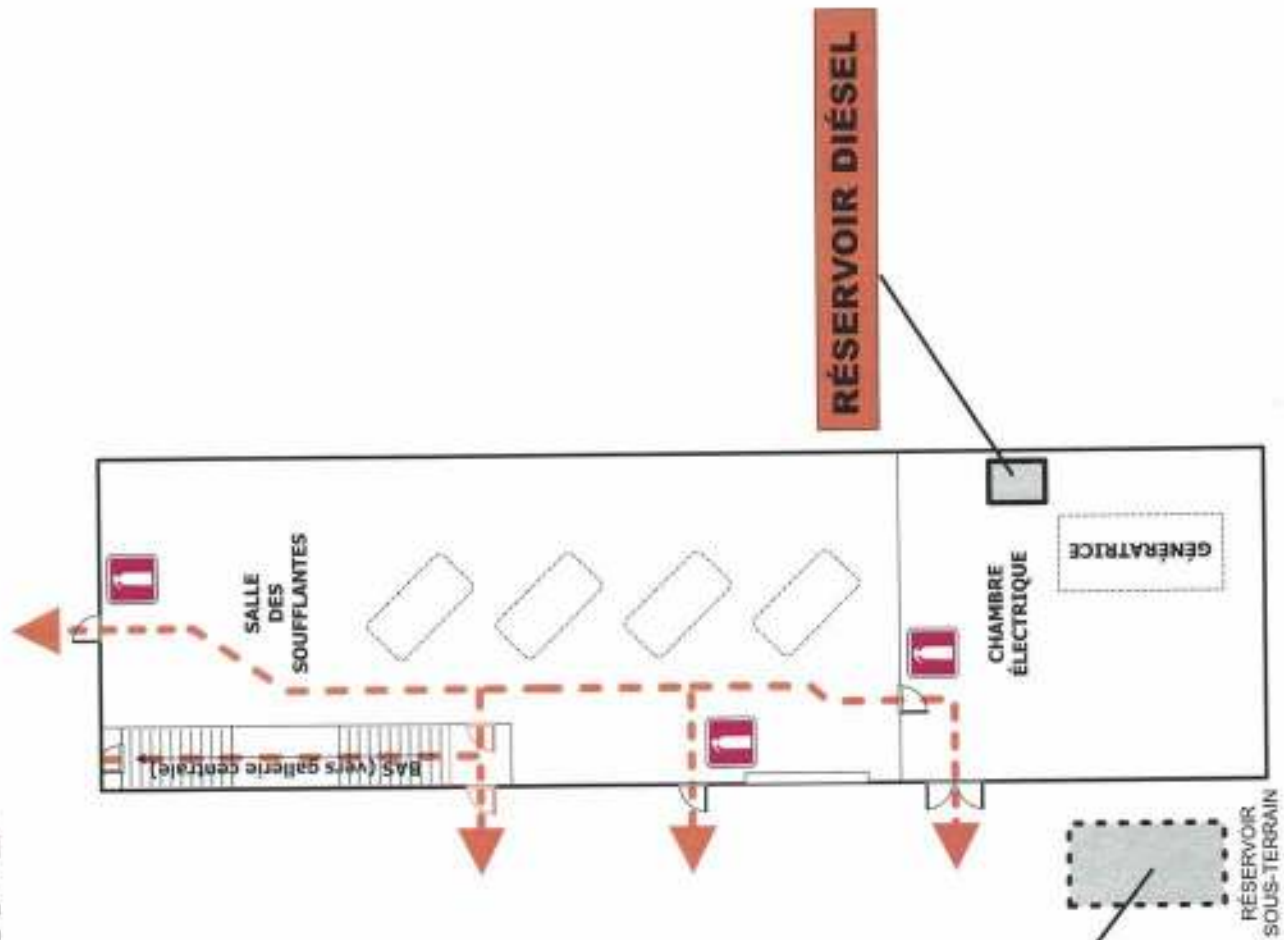
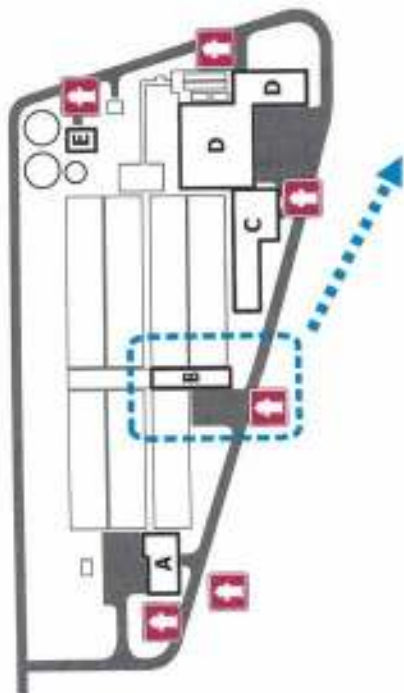
	BORNE D'INCENDIE
	EXTINCTEUR
	TROUSSE DE PREMIERS SOINS
	DOUCHE DE SÉCURITÉ
	STATION RINÇAGE DES YEUX
	TÉLÉPHONE
	TOILETTES
	ROUTES D'ÉVACUATION

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000, BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE SAINTÉ-CATHERINE, J5C 1L9
 (Accès par le pont)
 TEL. 450-638-2163



PLAN DE MESURES D'URGENCE BÂTIMENT -B-

SITE DE L'USINE



	BORNE D'INCENDIE
	EXTINCTEUR
	TROUSSE DE PREMIERS SOINS
	DOUCHE DE SÉCURITÉ
	STATION RINÇAGE DES YEUX
	TÉLÉPHONE
	TOILETTES
	ROUTES D'ÉVACUATION

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000, BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE SAINTE-CATHERINE, J5C 1L9
 (Accès par le pont)
 TÉL. 450-638-2163

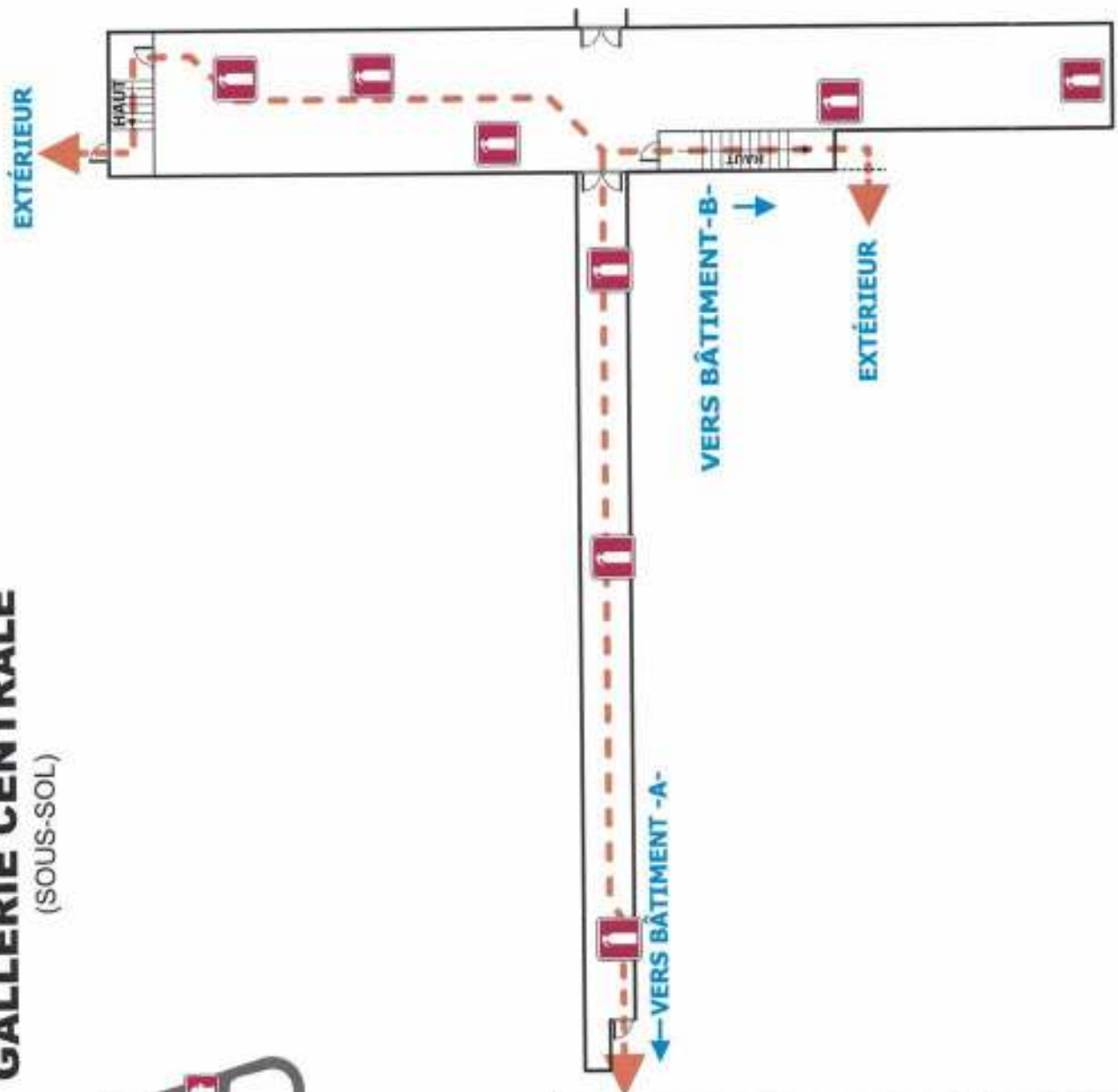
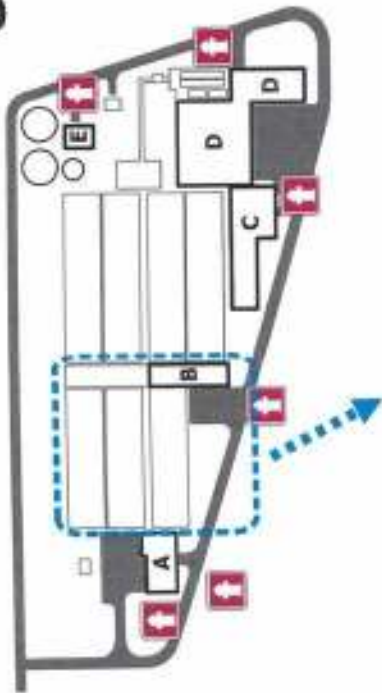
**RÉSERVOIR
DIÉSEL**

RÉSERVOIR DIÉSEL

PLAN DE MESURES D'URGENCE GALLERIE CENTRALE

(SOUS-SOL)

SITE DE L'USINE



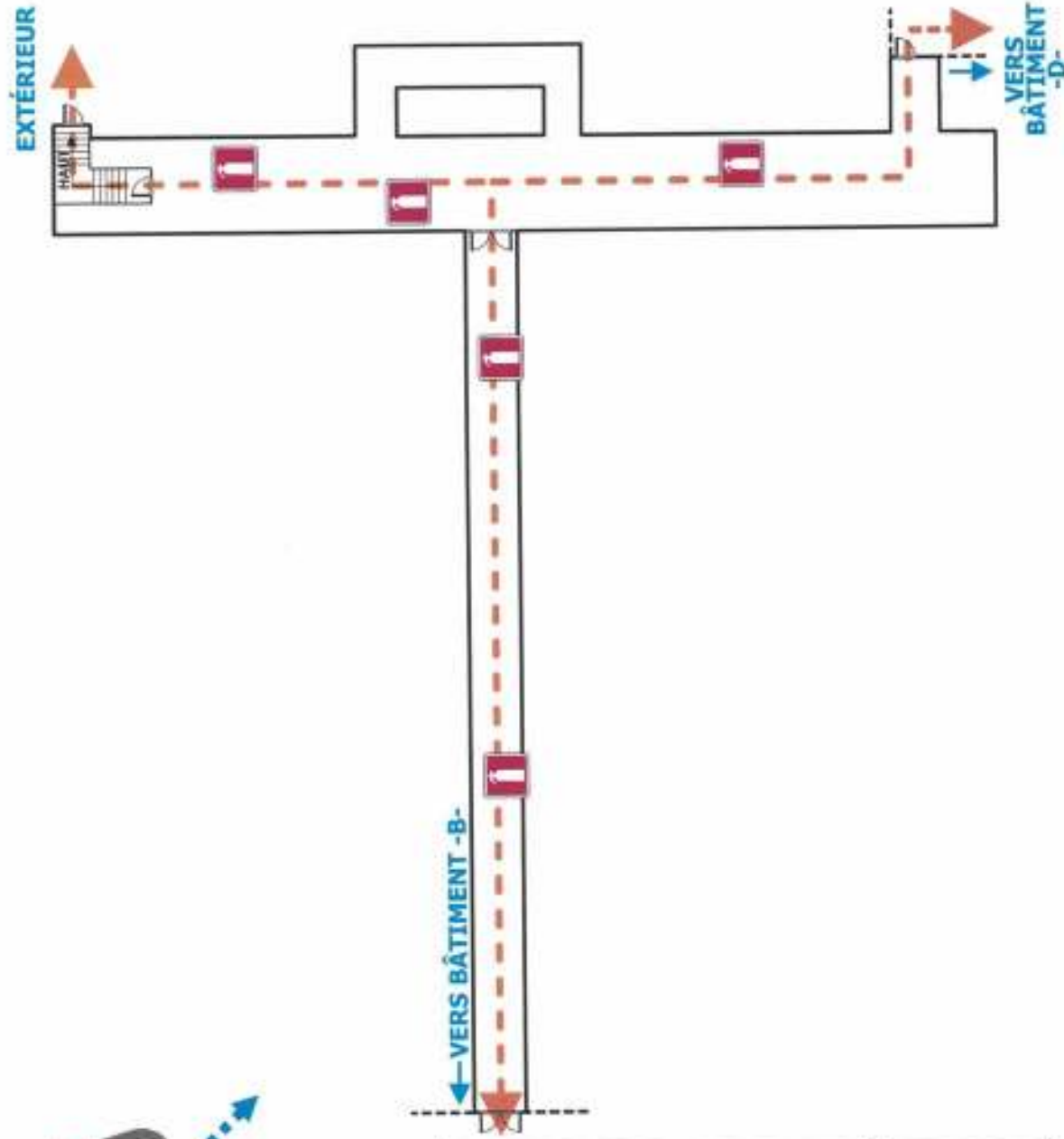
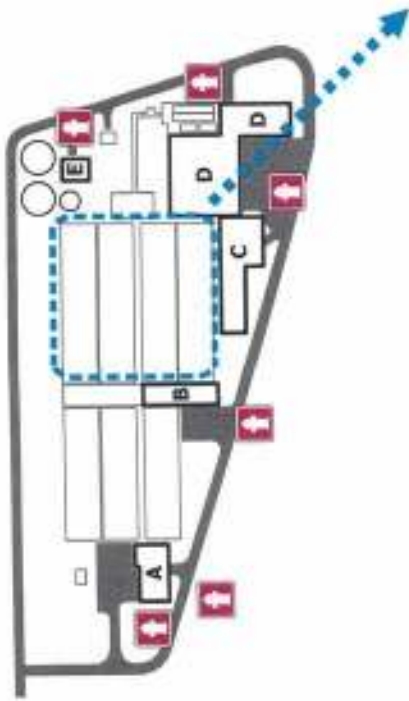
	BORNE D'INCENDIE
	EXTINCTEUR
	TROUSSE DE PREMIERS SOINS
	DOUCHE DE SÉCURITÉ
	STATION RINÇAGE DES YEUX
	TÉLÉPHONE
	TOILETTES
	ROUTES D'ÉVACUATION

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000, BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE SAINTE-CATHERINE, J5C 1L9
 (Accès par le pont)
 TÉL. 450-638-2163

PLAN DE MESURES D'URGENCE GALLERIE EST

(SOUS-SOL)

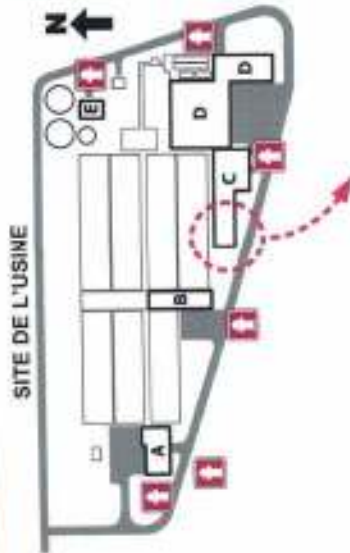
SITE DE L'USINE



	BORNE D'INCENDIE
	EXTINCTEUR
	TROUSSE DE PREMIERS SOINS
	DOUCHE DE SÉCURITÉ
	STATION RINÇAGE DES YEUX
	TÉLÉPHONE
	TOILETTES
	ROUTES D'ÉVACUATION

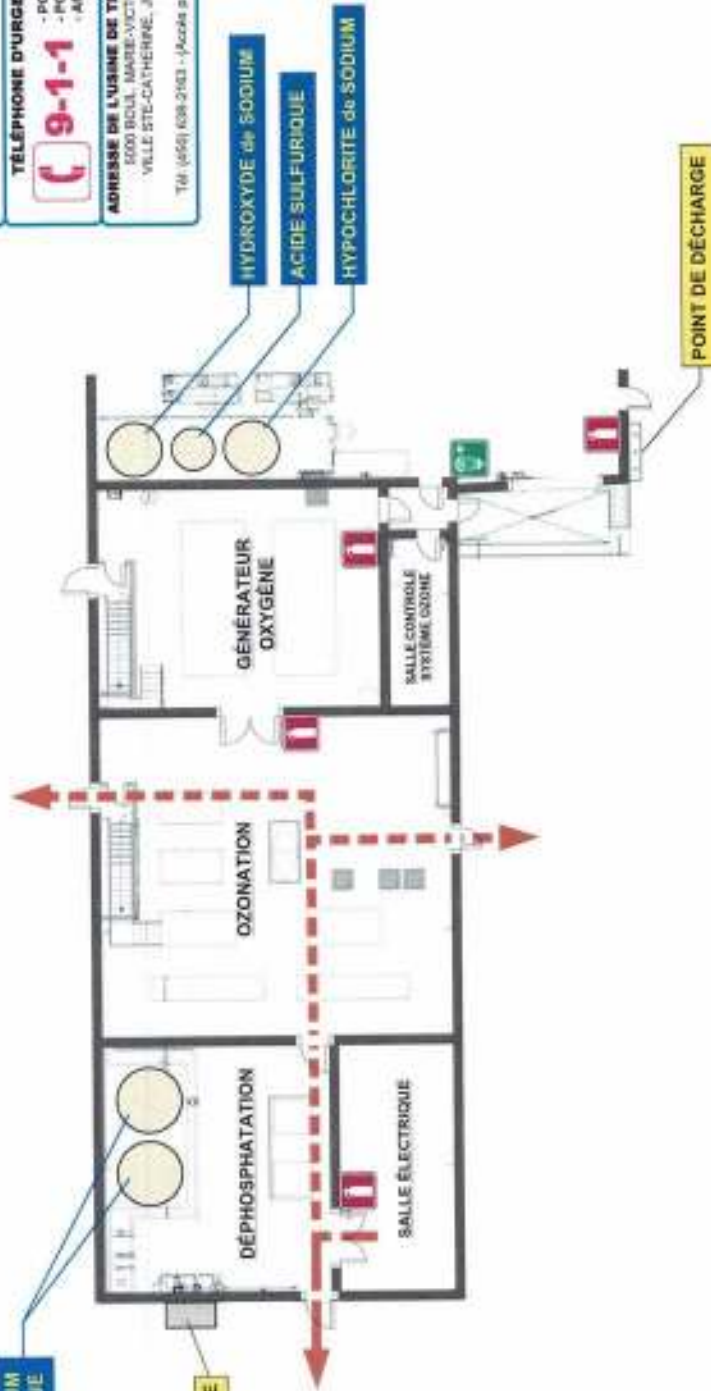
ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000, BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE SAINTE-CATHERINE, J5C 1L9
 (Accès par le pont)
 TÉL. 450-638-2163

PLAN DE MESURES D'URGENCE BÂTIMENT - C



SULFATE D'ALUMINIUM
ou SULFATE FERRIQUE

POINT DE DÉCHARGE



- BORNES D'INCENDIE
- EXTINCTEURS
- FROUSSE MEMBRES SOUS
- SOUSSE DE SÉCURITÉ
- STATION DE SOUSSE DES PNEUS
- EXPLOISE
- ÉCHAFAUDAGE INFLAMMABLE
- COFFRETS - BOIS DE SÉCURITÉ
- PROTECTEURS TORSION
- TÉLÉPHONE
- TOILETTES
- SORTIE D'ÉVACUATION PRINCIPALE
- SORTIE D'ÉVACUATION SECONDAIRE

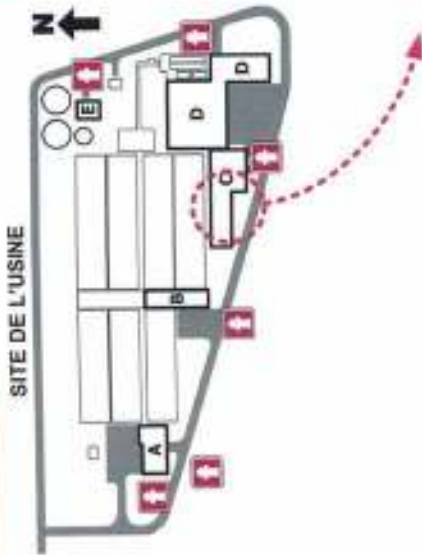
TÉLÉPHONE D'URGENCE
- POMPIERS
- POLICE
- AMBULANCE

9-1-1

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
5000 BOUL. MARIE-VICTORIN
VILLE STE-CATHERINE, J5C-1L9
Tél: (514) 638-2183 - (Accès par le Front)

PLAN DE MESURES D'URGENCE

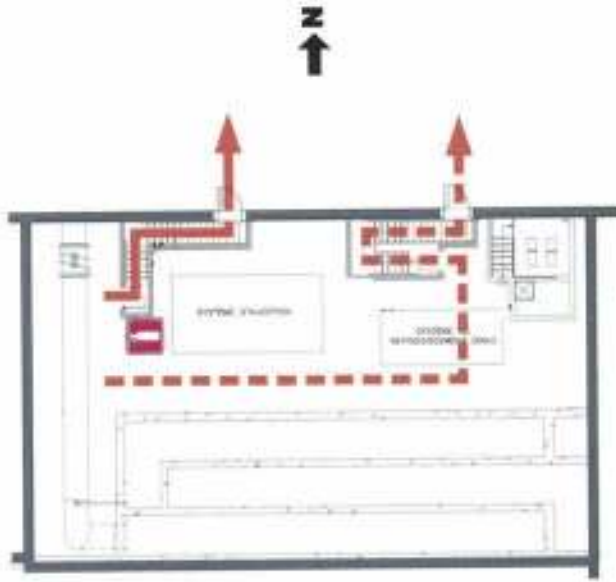
BÂTIMENT - C SOUS-SOL



SONS D'ALARME
 EXTINCTEURS
 BOUCHE PREMIERS SOINS
 DOUCHE DE SÉCURITÉ
 STATION DE REÇU DES SÈLES
 EXPLOSER
 ENTÈLEMENT INTUMESCENT
 COMPRESS - BOUILLON DE DÉTACHÉS
 PRODUITS TOXICOLOGIQUES
 (S) ÉLEVAGE
 TOILETTES
 ROUTE D'ÉVACUATION PRINCIPALE
 ROUTE D'ÉVACUATION SECONDAIRE

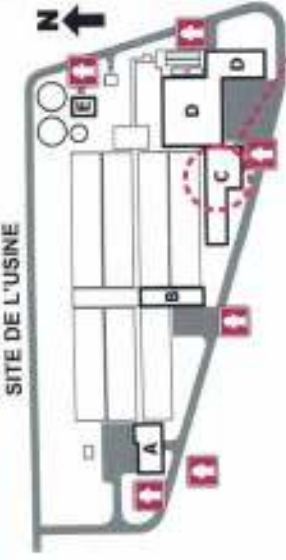
TELÉPHONE D'URGENCE
 - POMPIERS
 - POLICE
 - AMBULANCE
9-1-1

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000 BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE STE-CATHERINE, J5C 1J9
 Tél: (450) 638-2143 - (Accès par le Pont)



SOUS-SOL BÂTIMENT OZONATION

PLAN DE MESURES D'URGENCE BÂTIMENT - C

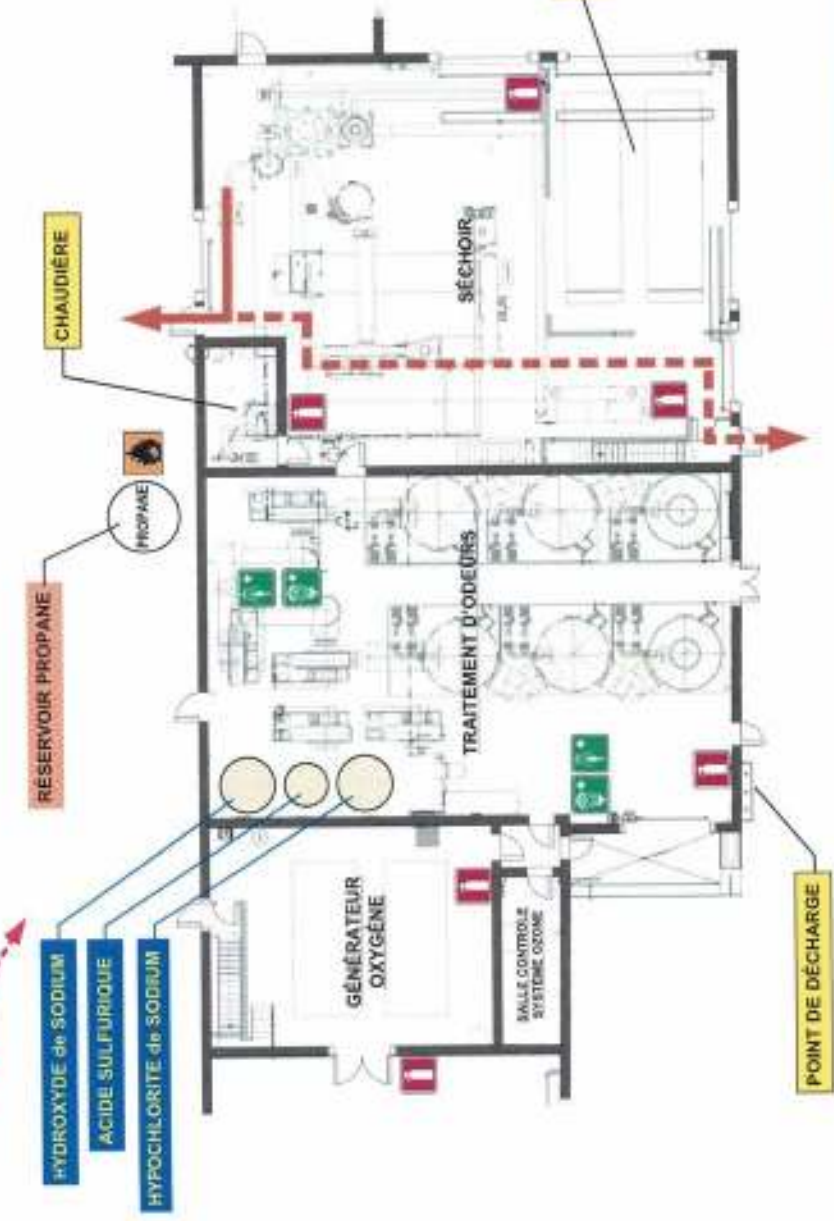


- SPANS D'INCENDIE
- EXTINCTEURS
- TROUSSE PREMIERS SOINS
- BOUCHE DE SÉCURITÉ
- STATION DE BRASAGE DES YEUX
- EPI/DEP
- EXTINCTEURS APLAMABLE
- CORROSIIF - RISQUE DE BRULURES
- PRODUITS TOXIQUES
- TÉLÉPHONE
- TOILETTES
- ROUTE D'ÉVACUATION PRINCIPALE
- ROUTE D'ÉVACUATION SECOURAIRE

TÉLÉPHONE D'URGENCE
 - POMPIERS
 - POLICE
 - AMBULANCE

9-1-1

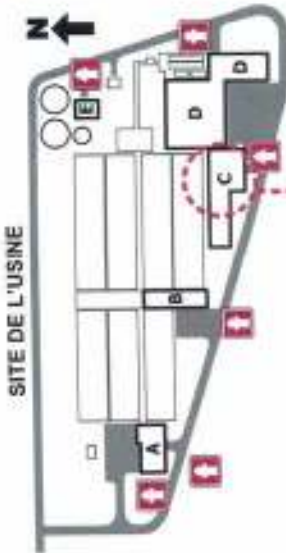
ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000 BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE STÉ-CATHERINE, JCC-IL3
 Tél: (450) 698-2163 - (Accès par le Pont)



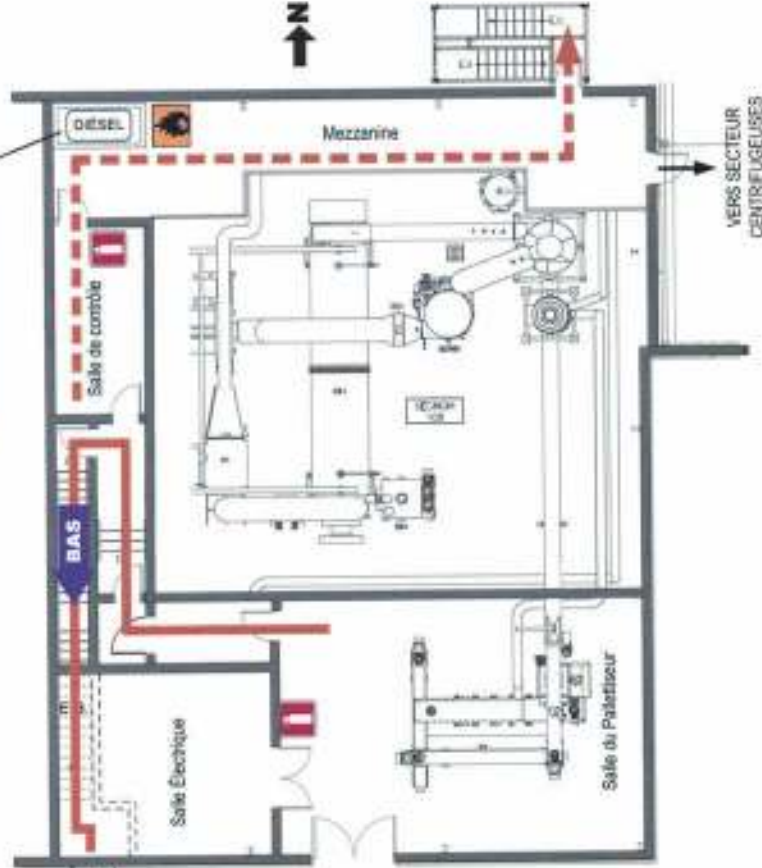
SALLE DES REMORQUES
 AVEC SYSTÈME DE GICLERS

PLAN DE MESURES D'URGENCE

BÂTIMENT - C SÉCHOIR 2e ÉTAGE



RÉSERVOIR DIÉSEL



SECTION SÉCHOIR 2e ÉTAGE

	BONNES D'INCENDIE
	EXTRACTEURS
	TRAVAIL PRÉVUS SONS
	DOUCHE DE SÉCURITÉ
	STATION DE RINÇAGE DES YEUX
	EXPLOSER
	ÉTENDUEMENT INFLAMMABLE
	CORROSIF - RISQUE DE BRÛLURES
	PRODUITS TOXIQUES
	TOILETTES
	ROUTE D'ÉVACUATION PRINCIPALE
	ROUTE D'ÉVACUATION SECONDAIRE

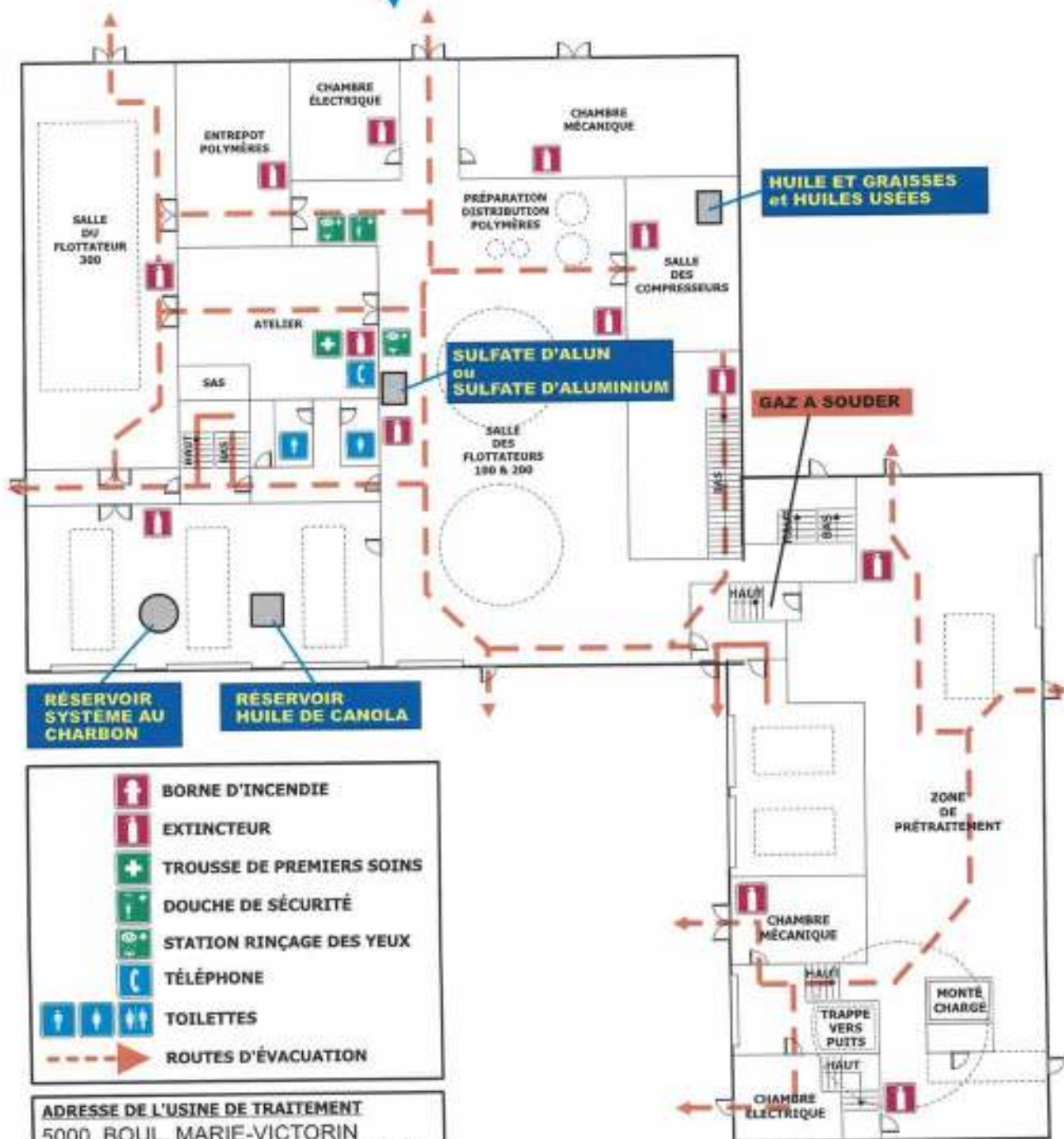
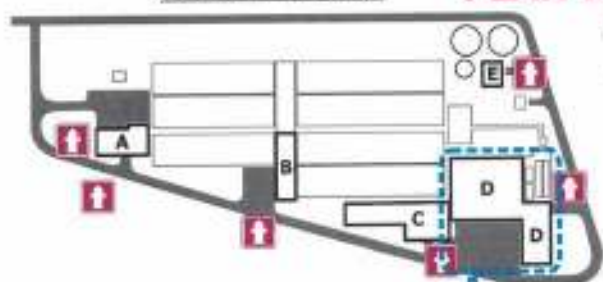
TELEPHONE D'URGENCE
 - POMPIERS
 - POLICE
 - AMBULANCE

9-1-1

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 3000 BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE STE-CATHERINE, J6C-1L9
 Tél: (460) 838-2103 - (accès par le Nord)

PLAN DE MESURE D'URGENCE

BÂTIMENT -D- (REZ-DE-CHAUSSÉ)



RÉSERVOIR SYSTEME AU CHARBON

RÉSERVOIR HUILE DE CANOLA

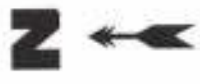
-  BORNE D'INCENDIE
-  EXTINCTEUR
-  TROUSSE DE PREMIERS SOINS
-  DOUCHE DE SÉCURITÉ
-  STATION RINÇAGE DES YEUX
-  TÉLÉPHONE
-  TOILETTES
-  ROUTES D'ÉVACUATION

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000, BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE SAINTE-CATHERINE, J5C 1L9
 (Accès par le pont)
 TÉL. 450-638-2163

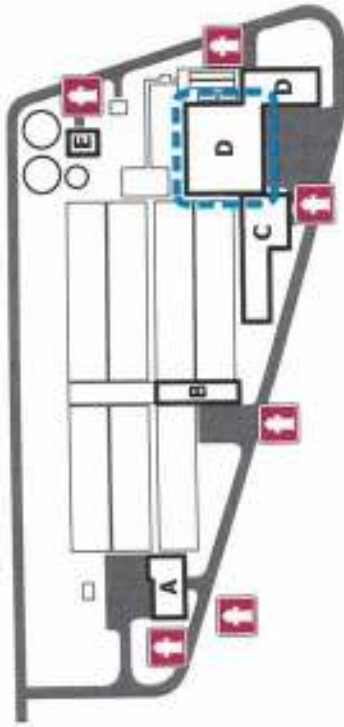
PLAN DE MESURE D'URGENCE

BATIMENT - D

(2e ÉTAGE)



SITE DE L'USINE

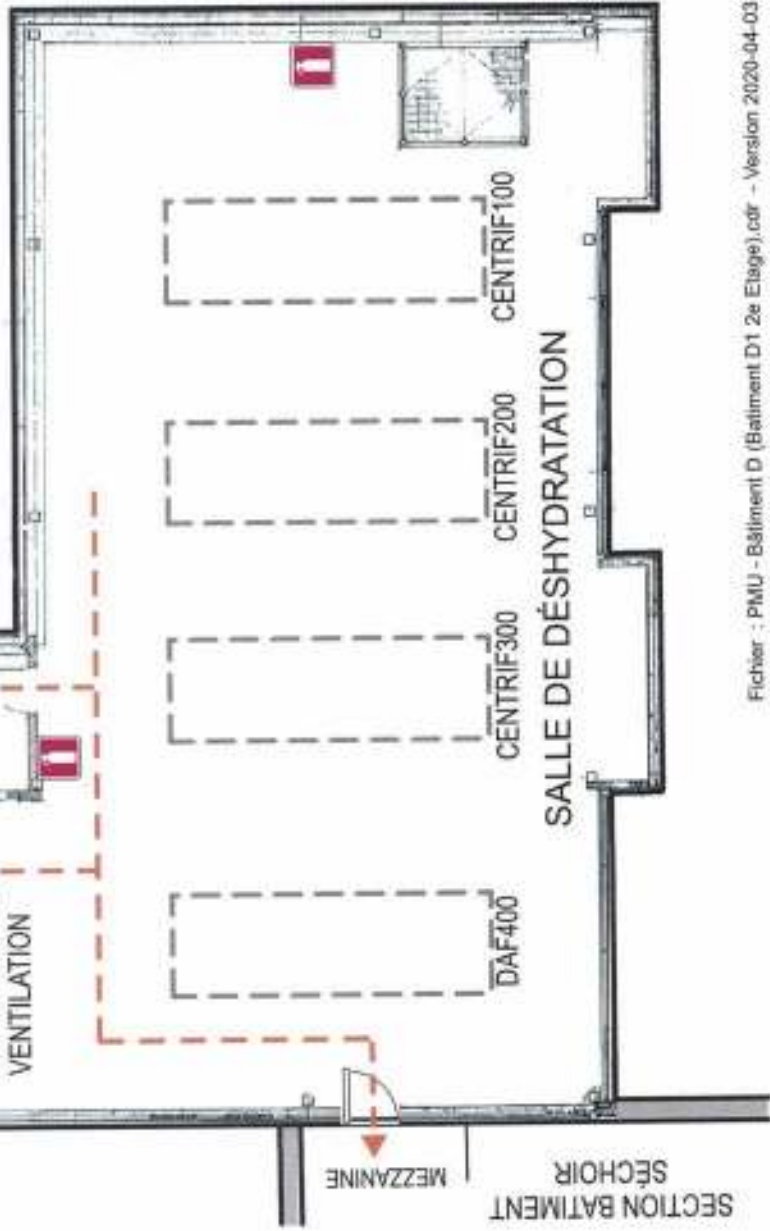


SORTIE D'URGENCE
(TOIT)



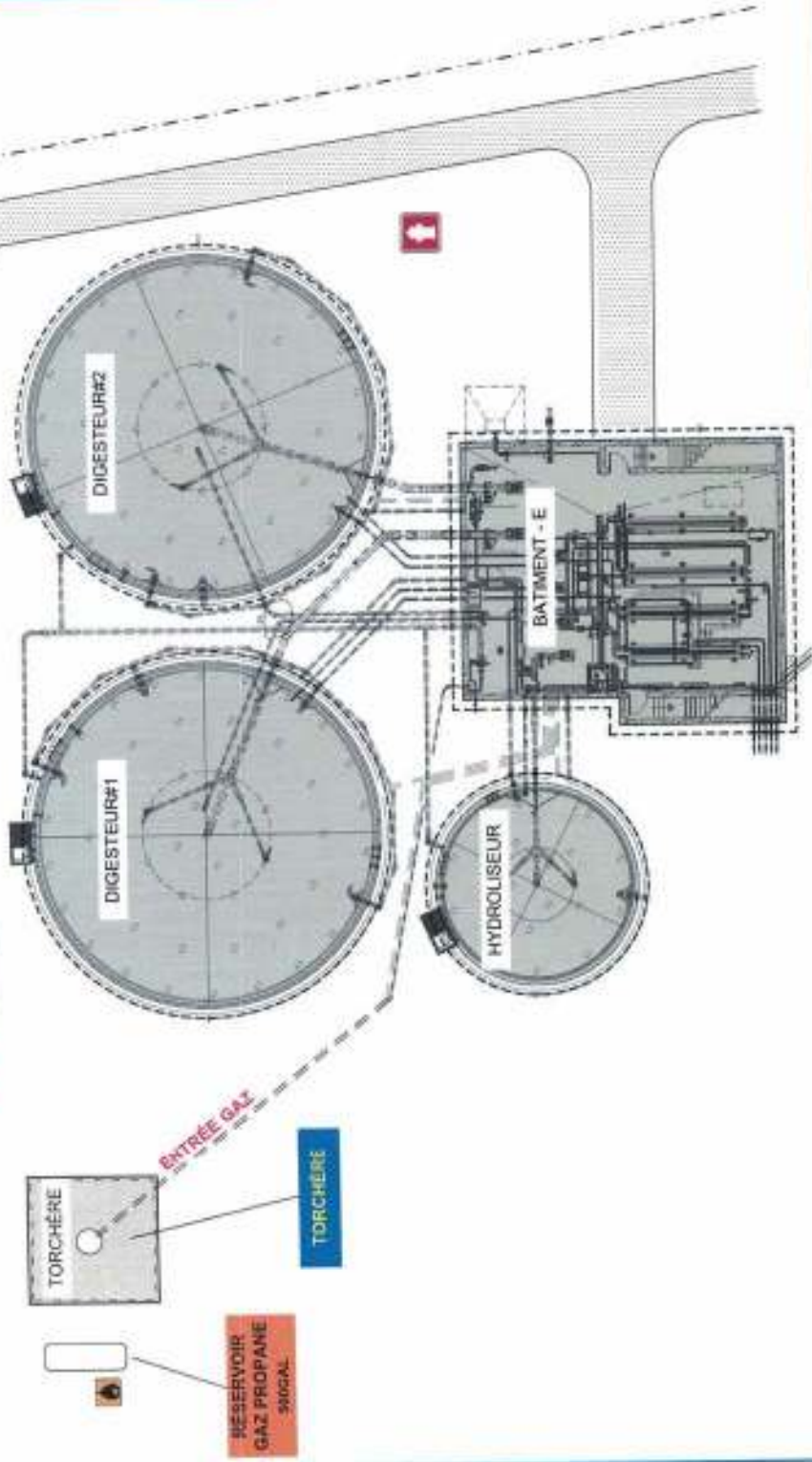
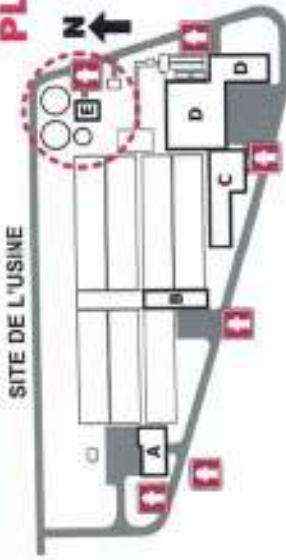
	BORNE D'INCENDIE
	EXTINCTEUR
	TROUSSE DE PREMIERS SOINS
	DOUCHE DE SÉCURITÉ
	STATION RINCAGE DES YEUX
	TÉLÉPHONE
	TOILETTES
	ROUTES D'ÉVACUATION

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000, BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE SAINTE-CATHERINE, J5C 1L9
 (Accès par le pont)
 TÉL. 450-638-2163



PLAN DE MESURES D'URGENCE

SECTEUR BÂTIMENT - E BIOMÉTHANISATION



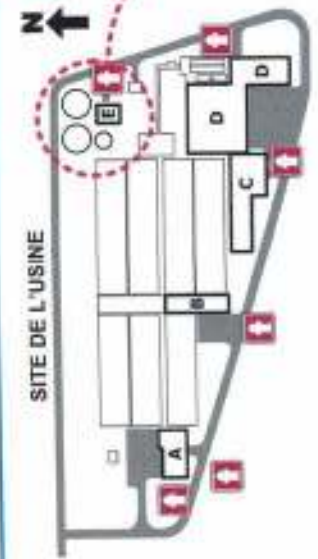
- BORNES D'ALARME
- EXTINCTEUR
- TROUSSE PREMIERS SOINS
- BOUCHE DE SÉCURITÉ
- ÉTRÉPION DE RÉPARATION GUS-YOUC
- COP-LOUF
- EXTINCTEUR INCALCABLE
- CHARIOT - ÉCOLE DE BRÛLURES
- PROTECTEUR TORCHÈRE
- TÉLÉPHONE
- TOILETTES
- SORTIE D'ÉVACUATION PRINCIPALE
- SORTIE D'ÉVACUATION SECONDAIRE

TÉLÉPHONE D'URGENCE
 - POMPIERS
 - POLICE
 - AMBULANCE
9-1-1

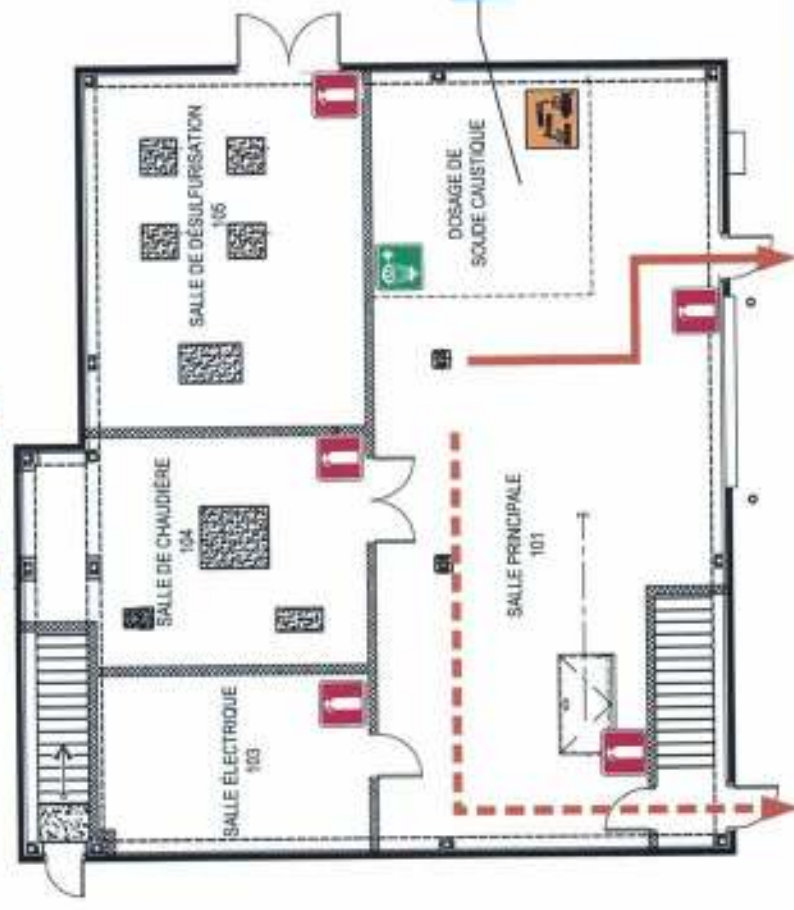
ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000 BOUL. MAÏE-VICTORIN
 VILLE STE-CATHERINE, J5C-1L9
 Tél: (450) 638-2103 - (Accès par le Pont)

PLAN DE MESURES D'URGENCE

BÂTIMENT - E REZ-DE-CHAUSSÉ



RÉSERVOIR DIÉSEL
RÉSERVOIR PROPANE



- BORNES D'URGENCE
- EXTINCTEURS
- TRUCHEE PREMIERS SOINS
- DOUCHE DE DÉCROÛTE
- STATION DE RINÇAGE DES YEUX
- EXPL. OUIP
- EXTINCTEURS INFLAMMABLE
- COFFRETS - PROTEGE 90 BRÛLURES
- PRODUITS TOXIQUES
- TÉLÉPHONE
- TOILETTES
- ROUTE D'ÉVACUATION PRINCIPALE
- ROUTE D'ÉVACUATION SECONDAIRE

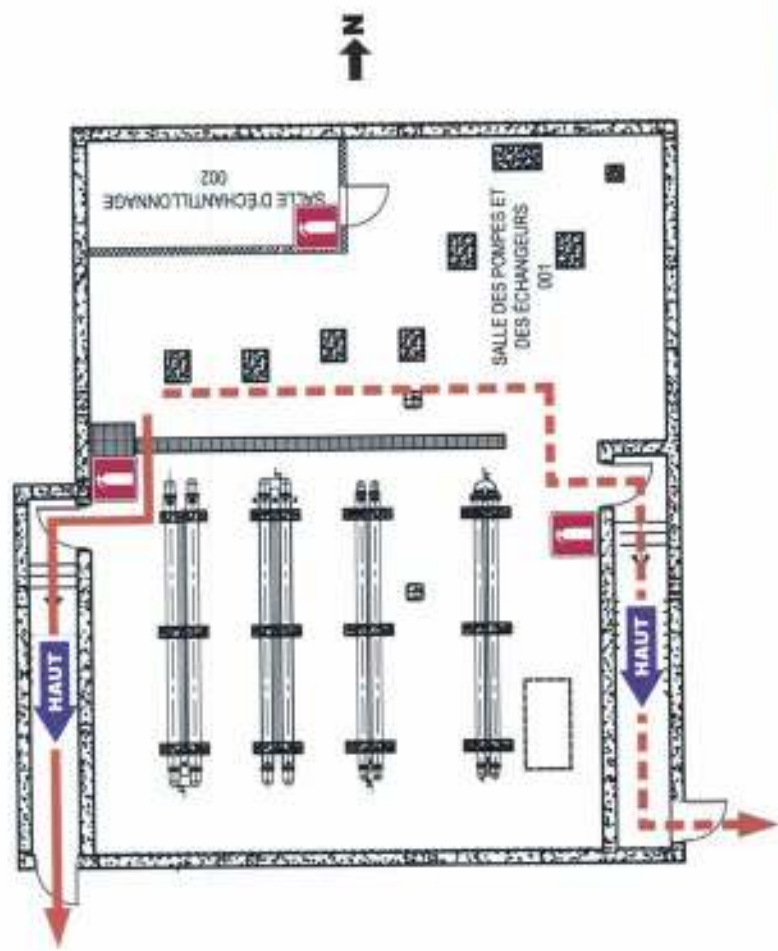
TÉLÉPHONE D'URGENCE
 - POMPIERS
 - POLICE
 - AMBULANCE
9-1-1

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000 BOUL. MARIE-VICTORIN
 VILLE STE-CATHERINE, JEC-1L9
 Tél: (450) 638-2163 - (Accès par le Pont)

PLAN DE MESURES D'URGENCE

BÂTIMENT - E

SOUS-SOL



- BORNES D'URGENCE
- EXTINCTEURS
- TROUSSE PREMIERS SOINS
- BOUCLE DE SÉCURITÉ
- STATION DE RECHARGE DES VEHICULES
- ÉPILOIR
- ÉQUIPEMENT INFLAMMABLE
- COMPRESSEUR - RECHARGE DE BÉQUILLES
- PRODUITS TOUSOURS
- TÉLÉPHONE
- TOILETTES
- ROUTE D'ÉVACUATION PRINCIPALE
- ROUTE D'ÉVACUATION SECONDAIRE

TÉLÉPHONE D'URGENCE

- POMPIERS
- POLICE
- AMBULANCE

9-1-1

ADRESSE DE L'USINE DE TRAITEMENT
 5000 BOLL. MARIE-VICTORIN
 VILLE STE-CATHERINE, JSC-TL3
 Tél: (450) 438-3163 - (Accès par le Point)